



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 15637

Texte de la question

M Edmond Vacant appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les conséquences de la revalorisation de la situation des enseignants pour les personnels enseignants de son ministère, et notamment pour les corps d'ingénieurs enseignants tels que les ingénieurs des travaux agricoles. En effet, l'évolution de la carrière des corps enseignants paraît rendre nécessaire par souci d'équité la révision et l'amélioration de l'échelle indiciaire des ingénieurs des travaux agricoles. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre en faveur de ces ITA oeuvrant dans l'enseignement et s'il a l'intention de leur assurer les mêmes niveaux de rémunération et d'indemnités que celles attribuées aux professeurs certifiés et aux professeurs de lycée professionnel de deuxième grade.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire interroge le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la rémunération des ingénieurs des travaux agricoles : une revalorisation de la grille indiciaire de ces personnels a été demandée dans le cadre de la préparation du budget pour 1990. L'indice terminal des ingénieurs des travaux, actuellement fixé à 762, pourrait ainsi être porté à 801. Cette mesure nécessite toutefois une modification préalable des textes réglementaires. Les ingénieurs des travaux affectés dans les établissements d'enseignement agricole bénéficieront également de la revalorisation prévue.

Données clés

Auteur : [M. Vacant Edmond](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15637

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3107